

# Communauté Urbaine d'Alençon aux Services des habitants 1996 - 2007

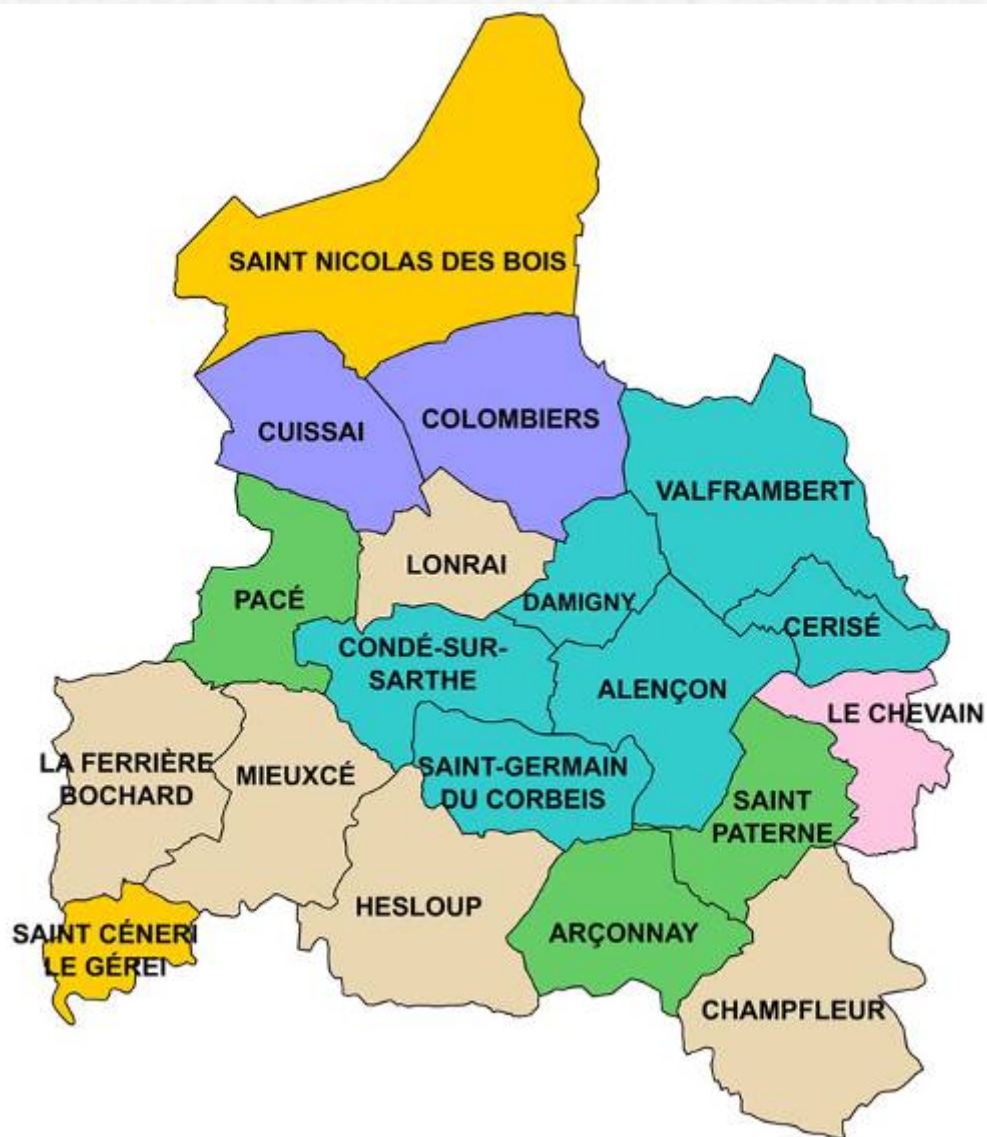
**11** ans

d'une Communauté de  
« Cœur et d'esprit »



Vendredi 22 Février 2008

# CARTE



1969

1971

1992

1996

1997

1999

# 11 ans de l'Intercommunalité de la C.U.A.

## Diapositive 2 : Carte

Notre Communauté a fêté son 10<sup>ème</sup> anniversaire le 8 mars 2007.

Les communes d'Alençon, Cerisé, Condé sur Sarthe, Damigny, St Germain du Corbéis et Valframbert s'étaient "associées" le 7 novembre 1969 pour créer le District de l'Agglomération Alençonnaise.

Ont ensuite successivement adhéré au District puis à la Communauté Urbaine les communes de :

- ✓ Le chevain, Arçonnay, St Paterne, Pacé, Lonrai, Hesloup, Mieuxcé, La Ferrière Bochart, Champfleur, Cuissai, Colombiers, Saint Céneri le Gérei & Saint Nicolas des Bois.

En 40 ans, notre Communauté est passée de 6 à 19 communes, sa progression est allée de pair avec les besoins exprimés par nos concitoyens.

Elle compte aujourd'hui 54.000 habitants.



## **Diapositive 3 : Transformation du District en C.U. : quelques étapes de cette transformation accélérée**

La transformation du District en Communauté Urbaine fut une épopée, voici quelques étapes :

Le **4 juillet** 1996, le gouvernement annonçait la suppression du cadre juridique districial, je m'engage devant le Bureau à étudier toutes les voies d'évolution possibles sans à priori.

Le **19 septembre**, l'hypothèse d'une transformation en Communauté Urbaine est officiellement mise à l'étude,

Le **2 novembre**, le Conseil de District s'oblige lui-même à se prononcer avant la fin de l'année.

Le **12 décembre**, le Conseil de District vote sa transformation en Communauté Urbaine.

Les **19 et 26 décembre**, les Conseils Municipaux de chacune des communes délibèrent.

Le **31 décembre**, **l'arrêté interpréfectoral** crée la communauté urbaine d'Alençon, **soit 30 ans**, jour pour jour, après la promulgation de la loi instaurant, en France, les communautés urbaines.

Cette transformation éclair, entre septembre et décembre 1996, s'imposait. Depuis 1999, le statut favorisé de C.U. est réservé aux agglomérations de plus de 500.000 habitants. Elle nous a permis d'entrer dans le cercle des grandes agglomérations comme Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg et plus récemment Nantes et Marseille nous offrant ainsi un plus grand rayonnement, une notoriété renforcée et une meilleure attractivité nous donnant ainsi un petit air de capitale.

### **Diapositive 3 : (suite)**

Seulement 14 Agglomérations sont aujourd'hui constituées en Communauté Urbaine.

Leur cadre juridique et financier est adapté à nos ambitions, il nous a permis d'accroître nos ressources venant de l'Etat notamment la D.G.F..

Deux ans après notre entrée en Communauté Urbaine, nous étions déjà les premiers de la classe atteignant l'intégration fiscale la plus élevée des Communautés Urbaines de France

Portées par cette dynamique, les missions communautaires n'ont cessé de se renforcer et de s'élargir.

# SERVICES A LA POPULATION

✓ Urbanisme,

4a



# ✓ Transports Urbains,

4b





## **Diapositive 4 : Domaines d'intervention de la Communauté Urbaine : les services à la population**

Les missions de notre Communauté se sont progressivement étendues pour mettre à la disposition des habitants des services toujours plus nombreux, variés, d'une qualité et d'un prix identiques quelle que soit la commune d'appartenance.

Notre communauté assure les services suivants au bénéfice de ses habitants :

Chaque  
puce  
représente  
une  
diapositive  
(10 diapos)

- ✓ **Urbanisme ,**
- ✓ **Transports Urbains,**
- ✓ **Eau, Assainissement, enlèvement et traitement des Déchets Ménagers,**
- ✓ **Affaires économiques,**
- ✓ **Enseignement Supérieur,**
- ✓ **La politique sociale : *Conseil Communautaire de Prévention de la Délinquance, Service de portage des repas à domicile, Secteur Petite Enfance (Crèche Familiale, mini-crèches, halte-garderies), Maison de Retraite Charles Aveline, la politique de la Ville.***
- ✓ **Secteur culturel et Socio-Culturel : *Ecoles de musique, Bibliothèques, Musée, Auditorium, Théâtre, Centre d'Art, Compagnie Bleu 202, Café Musique La Luciole, Maisons de quartier, Centres aérés, Parc Elan, Salles Polyvalentes.***
- ✓ **Le Secteur Sportif : *Espace aquatique Alencéa, Piscine Pierre Rousseau, Patinoire, Dojo, Entretien des terrains de sports.***
- ✓ **Les Aménagements Urbains : *Entrées d'agglomération, Voirie des Zones d'activités, Espaces verts à l'exception des parcs et jardins, Entretien de l'Eclairage public, Entretien des bourgs.***
- ✓ **Campings, La restauration scolaire, Le contrat d'agglomération, Le pays d'Alençon.**

L'élargissement des missions s'est traduit par une augmentation importante du budget de fonctionnement et une diminution à due concurrence des budgets des communes membres : 12,6 M.€. (83 M.F.) de dépenses communales ont été transférés à la Communauté entre 1997 et 1999.

## Diapositive 4 : (suite)

La réalisation par étape de cette extension des compétences a permis à notre agglomération de cheminer vers la plus grande intégration possible tout en préservant l'identité communale et la gestion de proximité afin d'assurer le meilleur service aux habitants.

Cette progressivité s'est accomplie dans le respect des valeurs fondatrices, justice et solidarité, qui ont toujours guidé les décisions des élus, permis d'instaurer un climat de confiance propice à créer une véritable communauté de vie.

Rares sont les domaines de la vie au quotidien qui ne relèvent pas de la compétence de la C.U.A..

La C.U.A. constitue désormais notre « **nouvelle commune** ».

✓ Eau, Assainissement,  
enlèvement et traitement  
des Déchets Ménagers,

4c



# ✓ Affaires économiques,

4d



**Vitraglass**

**Ateliers relais d'Ecouves**



# ✓ Enseignement supérieur, 4e



Site universitaire de Montfoulon

# ✓ La politique sociale :

4f

- *Conseil Communautaire de Prévention de la Délinquance,*
- *Service de portage des repas à domicile,*
- *Secteur Petite Enfance (Crèche Familiale, mini-crèches, halte-garderies),*
- *Maison de Retraite Charles Aveline,*
- *Politique de la Ville.*



## ✓ Secteur Sportif :

Dojo



- *Espace aquatique Alencéa,*
- *Piscine Pierre Rousseau,*
  - *Patinoire,*
  - *Dojo,*
- *Entretien des terrains de sports*



**Terrain de Football  
de Condé sur Sarthe**



**Centre Aquatique Alencéa**

## ✓ Secteur culturel et Socio-Culturel :

- *Ecoles de musique,*
- *Bibliothèques,*
- *Musée,*
- *Auditorium,*
- *Théâtre,*
- *Centre d'Art,*
- *Compagnie Bleu 202,*
- *Café Musique La Luciole,*
- *Maisons de quartier,*
- *Centres aérés,*
- *Parc Elan,*
- *Salles Polyvalentes.*



**Ecole de Musique**

**Médiathèque : Fonds ancien**



**Centre Social de Courteille**



**Salle Bivalente de Cerisé**



## ✓ Les Aménagements Urbains :

Lonrai

- *Entrées d'agglomération,*
- *Voirie des Zones d'activités,*
- *Espaces verts à l'exception des parcs et jardins,*
- *Entretien de l'Eclairage public,*
- *Entretien des bourgs.*



Avenue Jean Mantelet

✓ Campings,



Guéramé

✓ Restauration scolaire,



Montsort

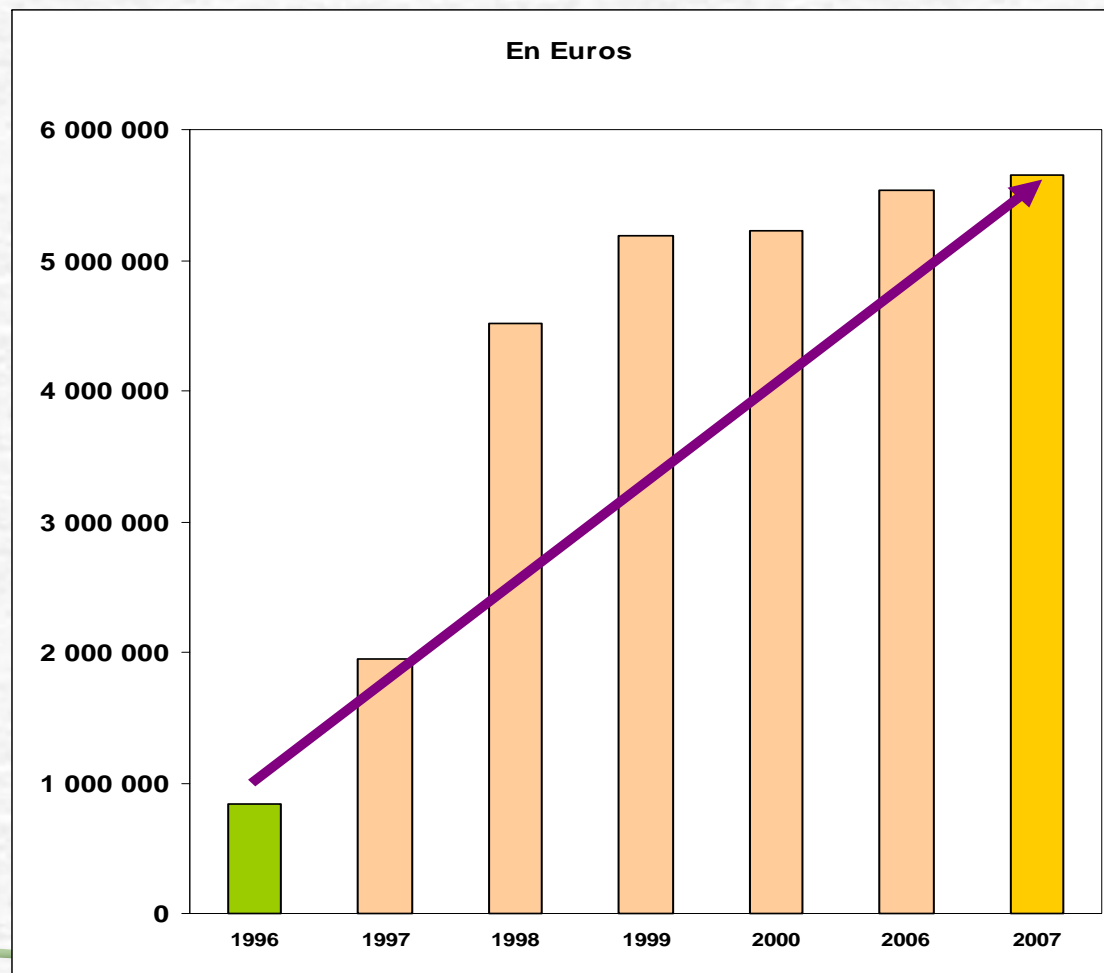
- ✓ le Contrat d'Agglomération,
- ✓ le Pays d'Alençon.



# COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

## EVOLUTION DE LA D.G.F. 1996 – 2007

	En Euros	En Francs
<b>1996</b>	<b>842 955</b>	<b>5 529 422</b>
1997	1 942 480	12 741 833
1998	4 511 755	29 595 176
1999	5 183 613	34 002 272
2000	5 224 733	34 272 000
2006	5 537 138	36 321 244
<b>2007</b>	<b>5 646 000</b>	<b>37 035 332</b>



## **Diapositive 5 : Communauté Urbaine d'Alençon : Évolution de la D.G.F. 1996 – 2007**

Chaque dépense transférée, s'est accompagnée, à due concurrence d'une augmentation des impôts communautaires et d'une baisse équivalente des impôts communaux, ce qui s'est traduit par un gain de D.G.F. de 40 % du montant de chaque dépense transférée.

La D.G.F. a évolué comme suit :

**1996** ➔ 843.000 € (**5,5 MF**).

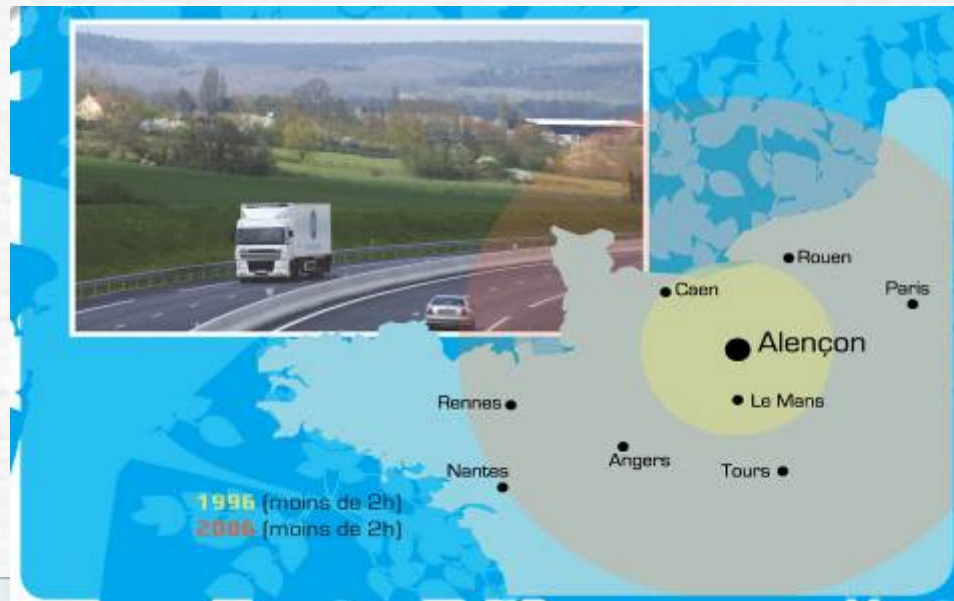
**2007** ➔ D.G.F. : 5,½ M€ (37 MF), soit **105 €** (686 F) **par habitant**, deuxième montant le plus élevé des Communautés Urbaines de France.

Un rappel : en 1997, la D.G.F. par habitant de la C.U.A. était de **37,35 €** (245 F) [105 € aujourd'hui]

**Ces ressources supplémentaires ont permis la réalisation d'équipements et de services communautaires : aménagement de parcs d'activité, entrées d'agglomération, Centre Aquatique Alencéa qui ont contribué au développement et à l'embellissement de nos 19 communes sans augmentation des taux d'imposition. Elles ont également permis de faire face, sans impôts nouveaux, à la perte de ressources engendrée par la fermeture de Moulinex dont la taxe professionnelle représentait 20 % des ressources fiscales de la C.U.A..**

# PROJETS STRUCTURANTS

6



## **Diapositive 6 : Principaux investissements réalisés au cours de ces 10 années**

Cette augmentation de nos ressources a permis à notre Communauté, sans accroître les impôts, de financer des investissements indispensables au développement de notre agglomération.

72 M€ (472 MF) d'investissement ont été réalisés au cours de ces 11 années dans les domaines suivants :

- le développement économique : 40 M€ (256 MF),
- les infrastructures : 6 M€ (39 MF),
- Site universitaire : 3 M€ (20 MF),
- le centre aquatique Alencéa : 8 M€ (52 MF),
- la station d'épuration : 16 M€ (105 MF).

Au titre du développement économique, 70 ha supplémentaires de parcs d'activité ont été aménagés et plus de 40 ha commercialisés.

Au titre des infrastructures 4 entrées d'agglomération ont été financées depuis 1996, coût total 6 M.€. (39 MF).

Le centre aquatique Alencéa et la station d'épuration constituent les deux plus gros investissements réalisés par notre Communauté.

# SERVICES A LA POPULATION





## Diapositive 7 : Services à la population assurés par la C.U.A. : quelques chiffres significatifs

Notre communauté assume désormais la quasi-totalité des services rendus au quotidien aux habitants de nos 19 Communes.

Quelques chiffres significatifs :

Petite Enfance	<b>626 enfants accueillis en 2007 en accueil régulier et occasionnel</b> 388 en accueil occasionnel et 238 en accueil régulier et dont 34 hors CUA, 194 des communes de la C.U.A. et 398 d'Alençon) 30 % des assistantes maternelles domiciliées sur les communes de la C.U. hors Alençon 33 places supplémentaires en crèches entre 1997 et 2007
Ecole de Musique	<b>773 élèves accueillis en 2007 dont 140 des communes hors C.U.A.</b> , 1.500 scolaires concernés par les interventions dans les écoles en 2007
Restauration scolaire	<b>279.047 repas servis en 2007 dont 12.534 pour des enfants hors C.U.A.</b>
Médiathèque	<b>6 340 lecteurs actifs</b> et <b>284.258 prêts en 2007</b> (Alençon, St Germain, Valframbert, Pacé et Champfleur)
Urbanisme	<b>2.038 Autorisations d'urbanisme délivrées en 2007</b>
Déchets ménagers	<b>15.552 Tonnes d'ordures ménagères non valorisés (ordures ménagères et encombrants) en 2007</b> <b>17.597 tonnes de déchets valorisés (tri et déchetteries) en 2007</b>
Portage des repas à domicile	<b>53.026 repas servis en 2007</b> dont 41.650 sur Alençon 16 communes bénéficiaires en 2007
Transports Urbains	<b>600.000 km par an</b> 8 nouveaux bus acquis depuis 1997
Piscine	<b>203 182 entrées en 2007</b>
Site universitaire	<b>1.903 étudiants à la rentrée 2007-2008</b>

## SERVICES A LA POPULATION ASSURES PAR LA C.U.A. :

### Prix de revient de quelques services à la population

Secteur	Dépenses C.U.A.	Recettes Usagers	Charge C.U.A.	Unité d'œuvre	Coût/ unité d'œuvre	Charge Usager	Charge de la C.U.A./ Unité d'œuvre
Petite Enfance	2.093.679 €	334.310 €	1.071.387 €	Coût moyen mensuel d'un enfant	1.775 €	287 €	900 €
Ecole de Musique	1.459.769 €	88.524 €	1.180.950 €	Élève par an	1 864 €	113 €	1.507 €
Restauration scolaire	1.725.710 €	641.553 €	1.018.000 €	Repas servi	6,16 €	2,29 €	3,63 €
Médiathèque	1.031.426 €	27.000 €	966.526 €	Prêt de document	3,97 €	0,10 €	3,72 €
Musée	566.225 €	33.000 €	508.725 €	Entrée	41,14 €	2,40 €	36,97 €



## **Diapositive 8 : Services à la population assurés par la C.U.A. : Prix de revient de quelques services à la population**

Ces services à la population ont un **coût réparti** entre **l'utilisateur et le contribuable**.

### **A titre d'exemple :**

- Pour la **Petite Enfance**, le coût moyen mensuel d'un enfant s'élève à **1.800 €** dont **290 €** sont pris en charge par la famille et **900 €** par la C.U.A. et donc les contribuables.
- A l'**Ecole Nationale de Musique** : le coût annuel d'un élève s'établit à **1.864 €** dont 113 € à la charge de la famille et 1.507 € pris en charge par la C.U.A. et donc les contribuables.
- Au titre de **la restauration scolaire**, le prix de revient du repas servi (y compris personnel de surveillance) s'élève à **6,16 €** dont **2,29 €** acquittés en moyenne la famille et **3,63 €** par la C.U.A. et donc les contribuables.

# ECOLE DE MUSIQUE

	Enfant / Trimestre		Adultes / Trimestre	
	CUA	Hors C.U.A.	CUA	Hors C.U.A.
Formation musicale	22,40 €	47,80 €	32,00 €	79,60 €
Instrument	26,30 €	69,70 €	47,70 €	118,00 €
Location instrument	41,10 €	103,00 €	41,10 €	103,00 €
	<b>89,80 €</b>	<b>220,50 €</b>	<b>120,80 €</b>	<b>300,60 €</b>
	x 3	x 3	x 3	x 3
<b>Total pour 3 trimestres</b>	<b>269,40 €</b>	<b>661,50 €</b>	<b>362,40 €</b>	<b>901,80 €</b>
<b>Gain</b>	<b>392,10 € (2.574,63 F)</b>		<b>539,40 € (3.538,23 F)</b>	

## **Diapositive 9 :**

Les missions désormais exercées par la C.U.A. concernent tous les secteurs de la vie quotidienne et permettent de traduire la réalité de la vie des habitants de la Communauté et nourrir leur sentiment communautaire.

A titre indicatif, le **gain moyen annuel** résultant du tarif communautaire pour une famille qui habite la C.U.A. est de :

- **410 €** (2.690 F) pour un **enfant** fréquentant la **restauration scolaire**,
- **392 €** (2.574 F) pour un **enfant** fréquentant **l'école de Musique** et **539 €** (3.538 F) pour un **adulte**,
- **358 €** (2.351 F) pour une famille à faibles ressources dont les **2 enfants** ont fréquenté la **halte-garderie pendant 100 h** au cours d'une année.

**SOIT un total de 1.700 € (11.145 F) pour une famille qui utilise l'ensemble de ces services.**

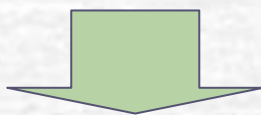
Les évolutions de notre intercommunalité ont toujours été fondées sur des bases raisonnables et équitables qui, seules, garantissent sur le long terme l'harmonie et les perspectives de progrès pour tous.

Afin de maintenir une gestion de proximité, et assurer un meilleur service aux habitants, des conventions de gestion ont été conclues avec les communes pour la gestion de la restauration scolaire ou des salles polyvalentes par exemple.

**Un beau bilan ouvre de grandes perspectives d'Avenir :  
elles ont été adoptées à l'unanimité  
dans le projet d'Agglomération  
« Vivre et Agir Ensemble »**

**Quatre priorités :**

- 1. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication**
- 2. L'attractivité du territoire et le développement économique**
- 3. La promotion d'une qualité de vie pour tous**
- 4. L'institution Communauté Urbaine et son évolution**



**Actualisation du Projet d'Agglomération**

## **Diapositive 10 : Un beau bilan ouvre de grandes perspectives d'Avenir : elles ont été adoptées à l'unanimité dans le projet d'Agglomération « Vivre et Agir Ensemble »**

Les calculs financiers montrent que toutes les communes ont, chacune à leur tour, bénéficié des moyens de la Communauté Urbaine.

Depuis sa transformation, la Communauté a investi **65** M€ (426 MF) sur l'ensemble des communes.

L'optimisation des ressources, la maîtrise des coûts de fonctionnement, la réduction de la dette ont permis de dégager les moyens considérables pour financer des projets structurants contribuant au développement, à l'amélioration du cadre de vie et au service rendu aux habitants.

Nous sommes fidèles à la définition donnée par la loi en 1999 des C.U. : « former un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un ambitieux projet urbain et d'aménagement du territoire ».

Ces 11 années d'expérience constituent un gage de confiance mutuelle et de réussite pour le Futur. Un réel sentiment d'appartenance à une même communauté s'est forgé au fil de ces années auprès des élus comme des habitants. Désormais, bâtir un avenir commun ambitieux, dessiner un territoire attractif à la dimension des générations futures est devenue notre exigence et notre premier devoir.

L'actualisation de notre projet d'agglomération « Vivre et Agir Ensemble » votée le 8 mars 2007 offre des pistes de réflexion et d'action en matière d'accessibilité et d'attractivité de notre territoire, de développement économique et de promotion d'une qualité de vie pour tous et d'évolution de notre institution.





## **Diapositive 11 : Projet d'Agglomération**

En actualisant à l'unanimité son projet, notre Communauté a marqué sa volonté de construire et préparer son avenir. D'autant que son visage s'est profondément transformé avec l'ouverture de l'autoroute A28 et de la future A88 qui constituent un nœud stratégique à partir duquel nos territoires ont intérêt à se structurer.

Le projet d'agglomération est l'expression de ce qui est idéal, voulu, désiré mais réaliste pour notre territoire et ses habitants et ce dans un esprit d'équité et de solidarité.

Anticiper, sur une période relativement longue, permet d'ouvrir un horizon plus large, de fixer un cap, de dépasser les contraintes de l'immédiat, et de pouvoir, dans la cohérence, cultiver un esprit d'initiative et d'anticipation.

## I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication

---



L'arrivée de l'A28 et de la future A88, place la CU d'Alençon au cœur d'un nouveau nœud autoroutier.

**Une chance historique à saisir !**

## **Diapositive 12 : Projet d'Agglomération**

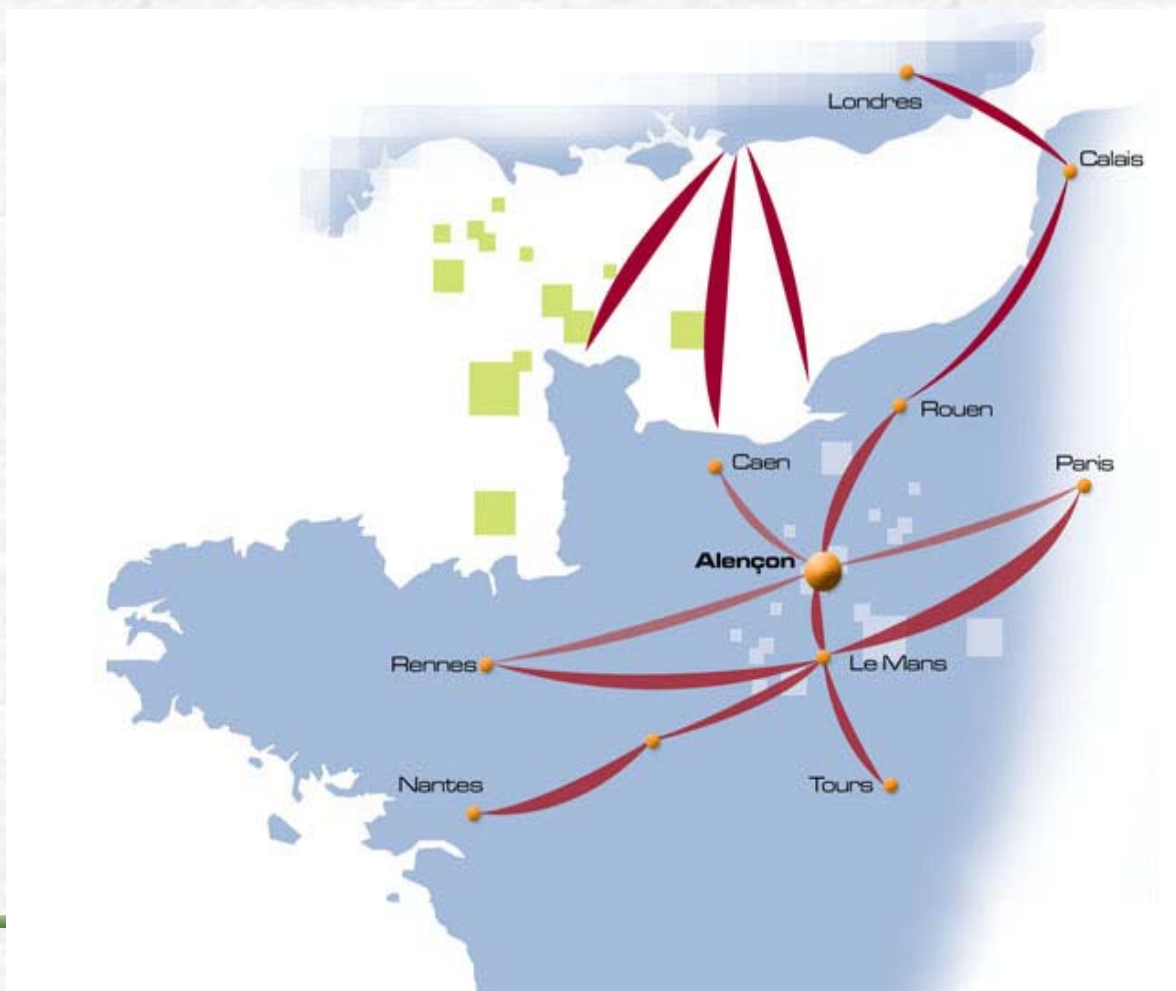
### **I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication**

En premier lieu, examinons l'accessibilité de notre territoire. La condition première du développement.

L'arrivée de l'A28 et de la future A88, place notre agglomération au cœur d'un nouveau nœud autoroutier.

## I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication

---



## **Diapositive 13 : Projet d'Agglomération**

### **I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication**

Toutefois, de nouveaux aménagements autoroutiers et routiers sont nécessaires pour aboutir à un maillage territorial idéal et notamment **vers Paris et l'Ouest**. Nous voulons notamment la mise à 2x2 voies aux configurations autoroutières de la RN 12 et des dessertes vers Rennes, Avranches et Cherbourg.

## I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication

---



### Le T.G.V. à Alençon

L'amélioration du transport ferroviaire et notamment les liaisons TGV, doit contribuer au développement de l'agglomération alençonnaise.

## **Diapositive 14 : Projet d'Agglomération**

### **I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication : Le T.G.V. à Alençon**

L'amélioration du transport ferroviaire et notamment les liaisons TGV, seront un puissant moteur du développement de notre agglomération.

Navettes TGV Alençon Le-Mans, électrification de la ligne Caen-Tours mais également augmentation du nombre de dessertes et optimisation des temps de trajet, modernisation des liaisons interrégionales, mise en place d'une liaison directe Alençon-Paris via Surdon, développement du transport fret ... sont autant de pistes à mettre en œuvre.

L'arrivée du T.G.V. en Alençon n'est pas une utopie. Après l'électrification, elle devient un rêve réalisable.

Sans oublier l'accessibilité internationale avec le développement des connexions routières et ferroviaires aux grands aéroports et l'ouverture au littoral et aux façades maritimes.

## I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication

La poursuite de l'amélioration des entrées d'agglomération et la mise en place d'un Plan Global de Déplacements vont contribuer à améliorer les déplacements urbains internes.



Projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération Sud – RN 138





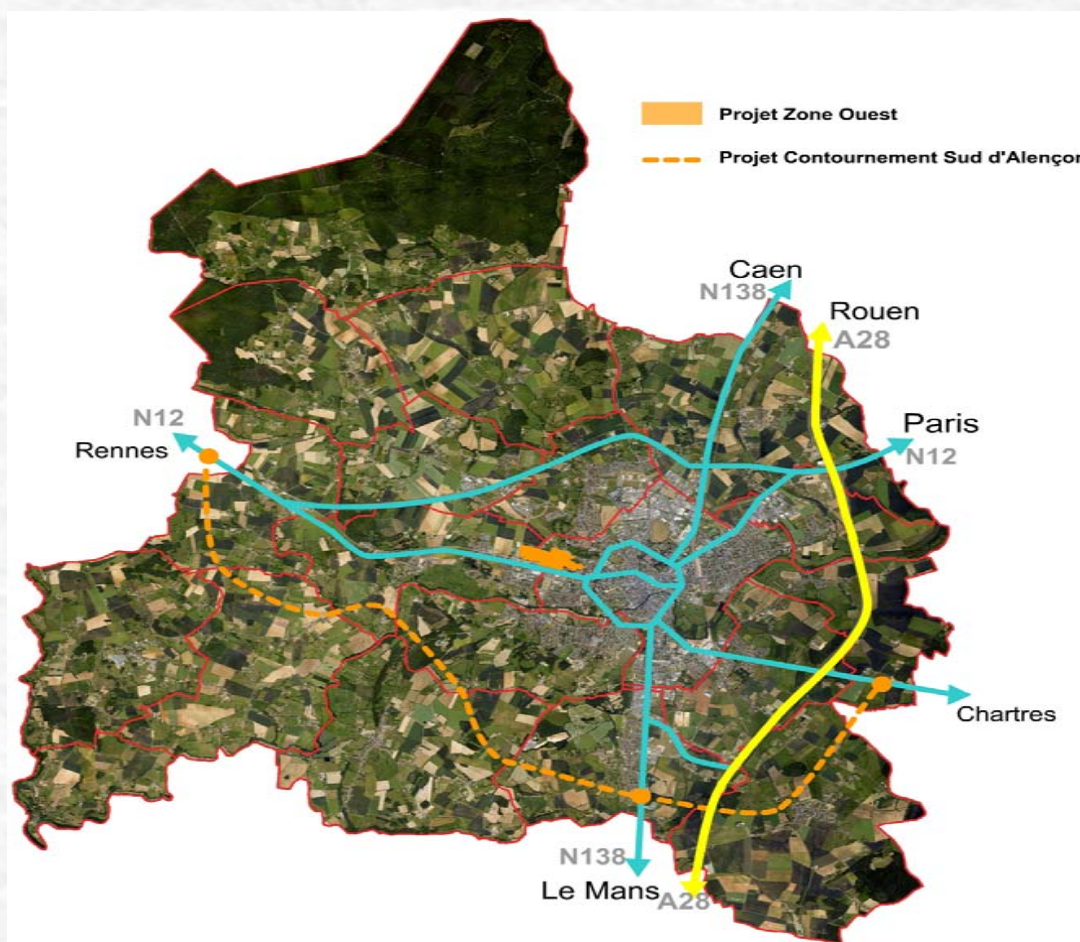
## **Diapositive 15 : Projet d'Agglomération**

### **I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication**

La mobilité, au sein même de l'agglomération, est essentielle pour permettre de **fluidifier le trafic** et l'accès aux équipements et services.

Un Plan Global des Déplacements est actuellement en cours d'achèvement. Il permettra de dégager des pistes d'actions telles que le développement des transports doux, l'augmentation de kms de pistes cyclables, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite...

# I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication



Les principaux axes de communication internes

## **Diapositive 16 : Projet d'Agglomération**

### **I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication**

... et l'achèvement du contournement sud-ouest de l'agglomération indispensable pour attirer tous les flux mayennais et sarthois.

L'amélioration des voies routières facilitera grandement la circulation.

# I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication



Couverture haut débit,  
e-administration, généralisation  
des pratiques des TIC...  
constituent les prochains défis à  
relever.

## **Diapositive 17 : Projet d'Agglomération**

### **I. L'accessibilité du territoire et les infrastructures de communication**

Nous sommes l'agglomération française, avec l'Echangeur, au TOP des Technologies de l'information et de la communication. Nous devons poursuivre nos efforts et répondre aux besoins des entreprises et de la population et notamment en matière de :

- Couverture haut débit et WIFI,
- e-administration,
- généralisation des pratiques des TIC,
- développement de la télé-médecine,
- pérennisation des centres de ressources spécialisés,
- recherche et développement et formations supérieures spécialisées en lien avec l'Echangeur...

## II. L'attractivité du territoire et le développement économique

---

**Véritable moteur de l'agglomération, le secteur économique doit permettre au territoire de poursuivre son développement.**



Les plateaux de bureaux et les ateliers relais dans le futur parc de la cité Jean Mantelet

## **Diapositive 18 : Projet d'Agglomération**

### **II. L'attractivité du territoire et le développement économique**

L'attractivité du territoire et le développement économique seront les véritables moteurs de l'agglomération au travers d'opérations comme :

- la pérennisation de l'économie existante et le soutien aux filières d'excellence émergentes,
- l'accueil de nouvelles activités,
- la reprise et la transmission d'entreprise,
- la création et la modernisation des parcs d'activités paysagers,
- le soutien aux filières d'excellence et émergentes (plasturgie, Transactions Electroniques Sécurisées, filière équine, bois, services liés à la personne, art et culture, sports...),
- le développement d'un pôle logistique en partenariat avec la C.D.C. de Sées.

## II. L'attractivité du territoire et le développement économique



Permettre l'implantation de nouvelles entreprises dans les parcs d'activités créés (cf. le futur parc d'activités de Valframbert).



Développer le site universitaire et la recherche appliquée.



## **Diapositive 19 : Projet d'Agglomération**

### **II. L'attractivité du territoire et le développement économique**

Mais aussi de :

- partager un projet économique au-delà du périmètre communautaire et notamment avec les communautés de communes desservies par les autoroutes,
- accroître les potentiels économiques et de recherche développement,
- favoriser le développement des emplois qualifiés,
- réunir la recherche publique et privée pour développer l'attractivité du territoire,
- soutenir les initiatives de R&D dans les secteurs de l'agro-alimentaire et des biotechnologies,
- poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et du site universitaire,
- mettre en cohérence la stratégie économique du territoire et le soutien au pôle universitaire,
- accueillir de nouvelles formations (école du Bois-Polymer).
- créer des pôles de formation d'excellence tels qu'un centre d'entraînement pluridisciplinaire permettant l'accueil des sportifs de haut niveau, et une école des métiers de la culture,
- créer un grand pôle de formation aux métiers de la santé.

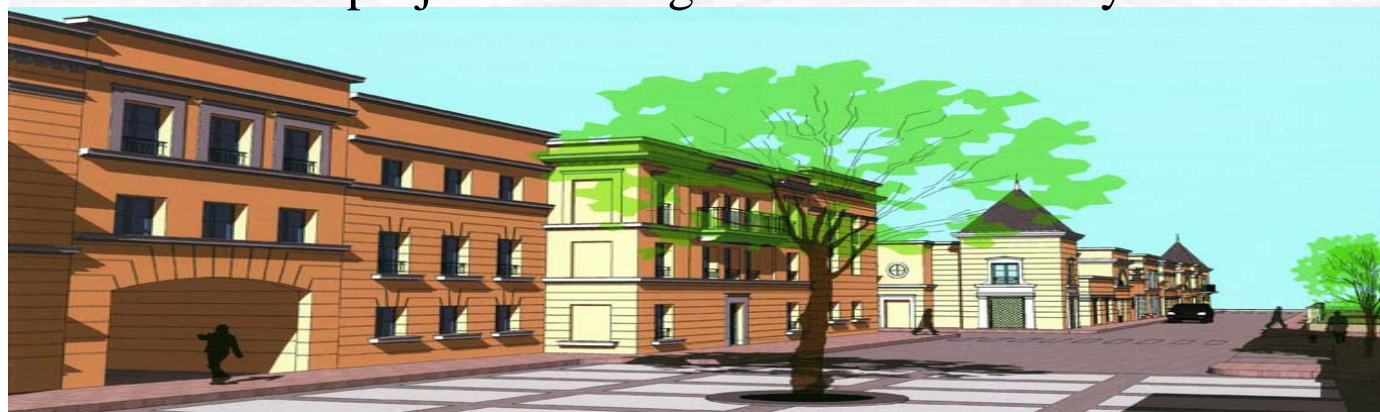
### III. La promotion d'une qualité de vie pour tous

---



**L'offre de logement et d'habitat de qualité est un facteur déterminant de l'attractivité territoriale auprès des populations.**

Le projet d'aménagement de la rue Guynemer



## **Diapositive 20 : Projet d'Agglomération**

### **III. La promotion d'une qualité de vie pour tous**

La promotion d'une qualité de vie pour tous recouvre à la fois :

- l'habitat et le foncier qui sont déterminants dans l'attractivité territoriale auprès des populations

Les pistes d'actions pour les ménages sont l'équilibre de la répartition des logements sociaux sur l'ensemble de la CUA, la poursuite de la politique de rénovation globale, l'adaptation de l'offre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population (personnes âgées, étudiants, handicapés).

Le développement des futures zones d'habitat devra être maîtrisé en cohérence avec l'évolution de l'offre de services et d'équipements publics. Anticiper la maîtrise foncière, aménager les bords de Sarthe, développer les voies vertes, impulser la création du parc du millénaire, créer des outils d'observation et d'évaluation, sont au cœur de l'action que nous avons à mener.

### III. La promotion d'une qualité de vie pour tous

---

La CU d'Alençon s'est impliquée depuis de nombreuses années dans les politiques du respect de **l'environnement et du Développement Durable** et ces politiques s'illustrent notamment par :

- 10 ans de tri sélectif avec 50% de déchets valorisés (20 % supérieur à la moyenne nationale),
- une nouvelle station d'épuration avec des capacités supérieures aux exigences demandées,
- l'utilisation de biocarburants (diester),
- des initiatives en matière de gestion de l'eau et des énergies, Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), normes HQE, panneaux solaires...

## **Diapositive 21 : Projet d'Agglomération**

### **III. La promotion d'une qualité de vie pour tous**

- autre priorité, fil rouge de toute notre action, l'environnement et le développement durable qui font parties intégrantes de nos politiques d'aménagement du territoire.

La politique de management environnemental et de maîtrise énergétique s'organisera autour du contrat ATEnEE et des démarches d'agenda 21 en veillant à renforcer la maîtrise du traitement des eaux usées et la lutte contre les inondations...

### III. La promotion d'une qualité de vie pour tous

**Création de résidences pour personnes âgées, rénovation des quartiers sensibles, renouvellement des logements sociaux, ... seront au cœur des problématiques urbaines et sociales à traiter.**



La résidence séniors avenue J.Mantelet



Un nouvel hôpital dans 10 ans

## **Diapositive 22 : Projet d'Agglomération**

### **III. La promotion d'une qualité de vie pour tous**

Autre ambition collective :

- la solidarité, les services à la personne et à la population.

La création de résidences avec une offre de services complète pour personnes âgées et handicapés, la rénovation des quartiers sensibles, le renouvellement des logements sociaux offriront un maillage de services de proximité de qualité.

La construction d'un nouveau centre hospitalier à l'horizon de 10 ans est une impérieuse nécessité.

Enfin une véritable politique de la jeunesse actuellement éclatée au sein de notre communauté, doit s'ordonner.

### III. La promotion d'une qualité de vie pour tous

---



L'agrandissement  
de la Luciole



## **Diapositive 23 : Projet d'Agglomération**

### **III. La promotion d'une qualité de vie pour tous**

La qualité exceptionnelle de notre cadre de vie nous offre des opportunités nouvelles de pratiquer aussi bien des activités culturelles, sportives ou de loisirs...

À l'image de l'agrandissement de la Luciole, et d'autres équipements voisins qui s'annoncent.

### III. La promotion d'une qualité de vie pour tous

---



La salle de gymnastique



La rénovation du Parc Elan

## **Diapositive 24 : Projet d'Agglomération**

### **III. La promotion d'une qualité de vie pour tous**

La salle de gymnastique à ouvrir dans quelques jours, la rénovation du Parc Elan, la création d'un nouveau théâtre, une salle de tennis de table, la modernisation des équipements existants, le développement des activités touristiques comme le label pays d'art et d'histoire, le développement d'une hôtellerie haut de gamme constituent toute une gamme d'instruments puissants de progrès pour tous...

## IV. L'institution Communauté Urbaine et son évolution

---

Face aux évolutions territoriales et à la création d'équipements structurants tel que l'A28 et l'A88, la CU d'Alençon est appelée à s'ouvrir à d'autres territoires et partenariats pour ensemble accroître nos chances et notre rayonnement.



Orléans  
Blois  
Tours  
Saumur  
Laval  
Alençon  
Le Mans  
Espace  
Metropolitain  
Val de Loire  
Maine

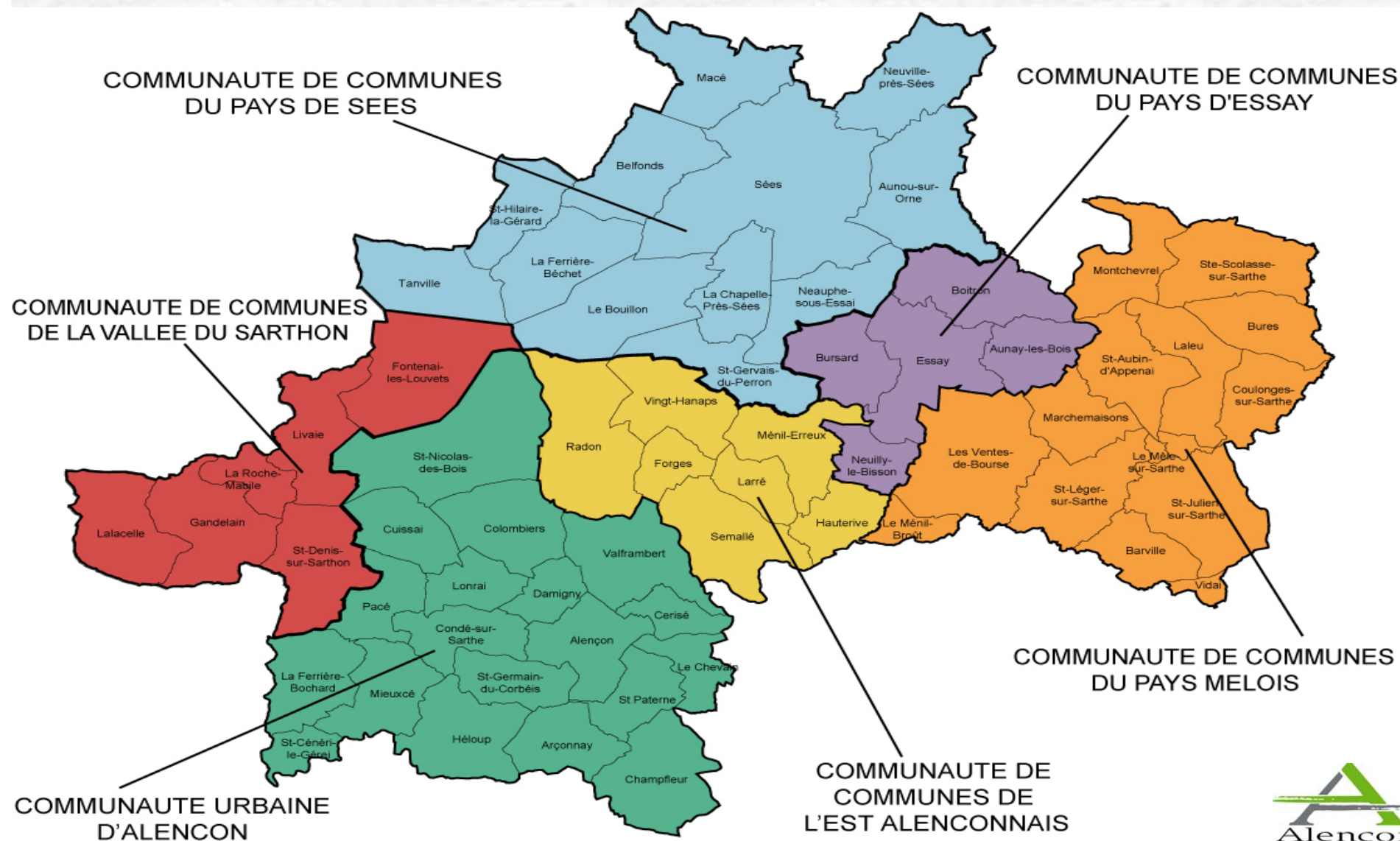
## **Diapositive 25 : Projet d'Agglomération**

### **IV. L'institution Communauté Urbaine et son évolution**

L'évolution de l'institution Communauté Urbaine est une exigence ; elle s'ordonnera autour de :

- l'élargissement de notre périmètre de Communauté comme conséquence logique de la mise en service des autoroutes,
- la nécessité d'atteindre une taille critique par rapport à nos voisins de réseaux (Le Mans – Caen – Tours),
- l'optimisation nécessaire de nos ressources et la mutualisation de nos moyens.

## Evolution possible du Périmètre selon la volonté des communes et C.D.C.



## Diapositive 26 : Evolution possible du périmètre selon la volonté des communes et C.D.C.

<b>C.D.C. Vallée du Sarthon</b>	<b>6 communes</b>	<b>2.404 habitants</b> (pop. DGF)
<b>C.D.C. Pays de Sées</b>	<b>12 communes</b>	<b>7.933 habitants</b> (pop. DGF)
<b>C.D.C. Pays d'Essay</b>	<b>5 communes</b>	<b>1.364 habitants</b> (pop. DGF)
<b>C.D.C. Pays Mèlois</b>	<b>14 communes</b>	<b>4.845 habitants</b> (pop. DGF)
<b>C.D.C. Est Alençonnais</b>	<b>7 communes</b>	<b>3.156 habitants</b> (pop. DGF)
<b><i>Sous total</i></b>	<b>44 communes</b>	<b>19.702 habitants</b> (pop. DGF)
<b>C.U.A.</b>	<b>19 communes</b>	<b>53.939 habitants</b> (pop. DGF)
<b>TOTAL</b>	<b>63 communes</b>	<b>73.641 habitants</b> (pop. DGF)

Les familles de ces 44 communes pourraient bénéficier des services offerts par la C.U.A. à ses habitants tels que l'eau, l'assainissement, les transports, la petite enfance, la restauration scolaire... Ces services peuvent aboutir à des économies annuelles de 1.700 € par famille

Dans l'hypothèse d'une fusion des 6 E.P.C.I. :

- ➡ Gain de D.G.F. : 1 million d'euros,
- ➡ Nombre de délégués : 90 au lieu de 50 actuellement.

En cas de fusion, les compétences transférées par les communes aux E.P.C.I. existant avant la fusion, à titre obligatoire et optionnel seraient exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre.

Les autres compétences (facultatives) sont exercées par le nouvel établissement public ou font l'objet d'une restitution aux communes.

Figurent notamment dans les compétences obligatoires ou optionnelles de certaines de ces 5 C.D.C. : la Voirie, l'enseignement, l'aide sociale légale, équipements sportifs, touristiques, sanitaires et sociaux, aide aux associations à caractère communautaire, sentiers de randonnées....

Il demeure qu'il ne s'agit que de modalités qui sont, par évidence, toutes surmontables, l'essentiel étant dans l'objectif que nous devons nous fixer, tous ensemble, de constituer un territoire de 75.000 habitants aux intérêts communs, « de cœur et d'esprit ».





Lonrai



St Germain



Cerisé



Condé sur Sarthe



Alençon



# Evolution possible du Périmètre selon la volonté des communes et C.D.C.

